

Commune de

SONZAY (37)

Déclaration de projet emportant
mise en compatibilité du PLU



Bilan de
concertation

Dossier 21043706
07/07/2022



réalisé par

1.1 Délibération de prescription – modalités de concertation

Lors de la délibération de prescription de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Sonzay prise lors du Conseil communautaire du 26 janvier 2022, les modalités de concertation ont été définies de la manière suivante :

- Un cahier de concertation disponible en mairie de Sonzay ;
- Un article publié sur le site internet intercommunal ;
- Un article publié soit sur le site internet communal ou affiché en mairie.

1.2 Actions mises en œuvre pour la concertation

Les éléments suivants sont venus répondre à ces modalités de concertation et permettent de justifier qu'elles ont été respectées :

- Un extrait du site internet communal ;
- Un extrait du site internet intercommunal ;
- L'article affiché en mairie ;
- Une photographie du panneau d'information affiché en mairie ;
- Le cahier de concertation.

Figure 1. Extrait du site internet communal

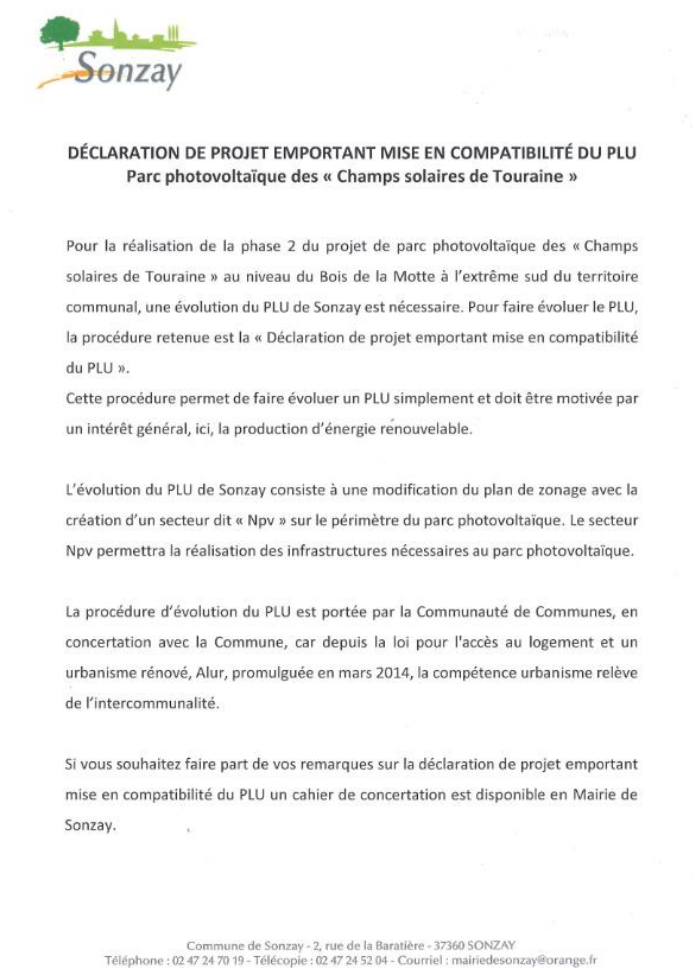


Figure 2. Extrait du site internet intercommunal



DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU COMMUNE DE SONZAY
Parc photovoltaïque des « Champs solaires de Touraine »

Pour la réalisation de la phase 2 du projet de parc photovoltaïque des « Champs solaires de Touraine » au niveau du Bois de la Motte à l'extrême sud du territoire communal, une évolution du PLU de Sonzay est nécessaire. Pour faire évoluer le PLU, la procédure retenue est la « Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ». Cette procédure permet de faire évoluer un PLU simplement et doit être motivée par un intérêt général, ici, la production d'énergie renouvelable.

L'évolution du PLU de Sonzay consiste à une modification du plan de zonage avec la création d'un secteur dit « Npv » sur le périmètre du parc photovoltaïque. Le secteur Npv permettra la réalisation des infrastructures nécessaires au parc photovoltaïque.

La procédure d'évolution du PLU est portée par la Communauté de Communes, en concertation avec la Commune, car depuis la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Alur, promulguée en mars 2014, la compétence urbanisme relève de l'intercommunalité.

Si vous souhaitez faire part de vos remarques sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU un cahier de concertation est disponible en Mairie de Sonzay.

Figure 3. Article affiché en mairie

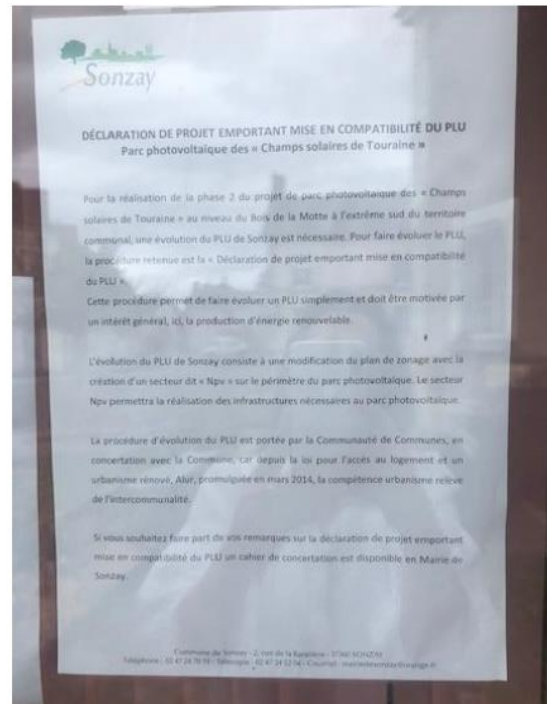


Figure 4. Panneau d'information affiché en mairie

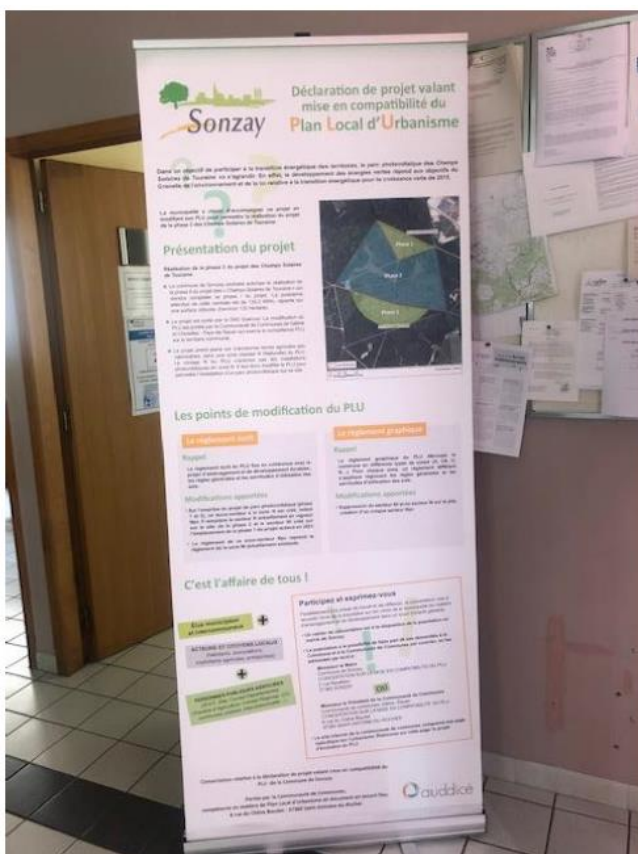


Figure 5. Cahier de concertation

Date	Nom & Coordonnées	Remarques (références cadastrales des parcelles concernées le cas échéant)

1.3 Requêtes de tiers

Aucune demande de tiers n'a été recensée pendant la phase de concertation.